

REUNION DU 12 FEVRIER 2010

* * * * *

Convocation du Conseil : 05 Février 2010

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le vendredi 12 Février 2010 à 19 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

ORDRE DU JOUR : Présentation de l'Etude Diagnostic du Réseau d'Eau Potable par la SAUR

A 20 HEURES : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Décembre 2009 - Orientations Budgétaires - Demande d'aliénation d'une portion de chemin rural - Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) - Constitution des bureaux de vote des élections régionales les 14 & 21 Mars 2010 - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, DEVOS, Mme VERGER, MM. GOUNY, LASCOUX, Mme DROUILLARD, M. CHARBONNIER, Mme VIAU

EXCUSES : MM .JABRILLAT, CHANUDET, PETIT

Présentation – par Mr RAHAULT de la SAUR – des conclusions du diagnostic du Réseau d'Eau Potable.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2009

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2010, le Conseil Municipal :

- ☞ Examine les réalisations 2009.
- ☞ Analyse l'évolution des bases fiscales.
- ☞ Propose l'inscription au Budget Primitif des travaux suivants :
 - Réflexion sur l'extension du lotissement aux Ecures.
 - Toiture Eglise

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

- Accès Handicapés Mairie.
- Acquisitions Foncières / Acquisition matériel (école / voirie).

DEMANDE D'ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 09 Octobre 2009 relative à la mise à l'enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion de chemin rural au profit de Mr Pierre BURSON et Mme Anne-Marie CALVEZ domiciliés « 8 et 9, Villegondry ».

Il précise que l'enquête publique s'est déroulée du 03 Décembre 2009 au 17 Décembre 2009 inclus. Une seule observation a été formulée concernant une canalisation souterraine d'évacuation des eaux de pluie qui passe dans le sous-sol de l'assiette du chemin que les demandeurs souhaitent acquérir. Le registre d'enquête a été clos et signé par le Commissaire-Enquêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'aliénation d'une portion de chemin rural au profit de Mr Pierre BURSON et Mme Anne-Marie CAVEZ sous réserve que l'acte notarié mentionne que le terrain est grevé d'une servitude, réelle et perpétuelle, d'un droit de passage d'une canalisation souterraine d'évacuation des eaux pluviales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (A.T.E.S.A.T)

La convention d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) passée en 2007 entre l'Etat (D.D.E) et la commune de GLENIC expirait le 31 Décembre 2009.

Cette convention a pour objet de définir l'assistance des services de la direction départementale des territoires (D.D.T) du département de la Creuse auprès de la commune de GLENIC.

Elle comprend les missions de base définies par le décret n° 2002-1209. A ces missions de base peuvent être prévues des missions complémentaires.

La durée de cette convention est fixée à un an. Elle peut être renouvelée deux fois par tacite reconduction.

Les prestations font l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle d'un montant de 150.08 € pour les missions de base.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les dispositions contenues dans le projet de convention présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer en l'état.

**CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS
REGIONALES LES 14 & 21 MARS 2010**

Constitution des bureaux de vote des élections régionales pour les scrutins des 14 et 21 mars 2010.

SUIVI DES DOSSIERS

Néant

AFFAIRES DIVERSES

- Une information est faite sur le plan « Egalité des Chances » pour les jeunes en difficulté.
- Une réunion d'information sur le nouveau programme LEADER aura lieu le Jeudi 18 Février 2010 à la salle polyvalente de la CHAPELLE-TAILLEFERT.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 19 mars 2010 à 20 heures.

Le Maire,

Les Conseillers,